



**ACCÈS
AU FINANCEMENT**
Cotonou
BENIN
24 septembre, 2019

ACA
AFRICAN
CASHEW
ALLIANCE

BeninCajù
Maitiye cajou, maitiye vie

USDA TECHNOSEIVE CRS

Le 24 septembre 2019, l'Alliance Africaine de la Noix de Cajou en collaboration avec BeninCajù a accueilli un atelier à Cotonou, dans le **but d'identifier des solutions pour améliorer l'accès au financement dans le secteur de la transformation des noix de cajou.**

Voici un **aperçu des recommandations formulées** au cours des séances en petits groupes de l'après-midi.



Recommandations des institutions financières aux transformateurs de noix de cajou

- 1** Comprendre que les banques sont une entreprise axée sur le profit avec une expérience négative de travail avec le secteur
- 2** Avoir un plan d'affaires solide que vous pouvez défendre ; respecter les termes du contrat de financement
- 3** Créer une organisation durable avec une bonne gouvernance



Recommandations des transformateurs de noix de cajou aux institutions financières

- 1** Mieux comprendre le secteur et son cycle de trésorerie
- 2** Le coût du crédit (y compris les frais applicables) ne devrait pas dépasser 10 %
- 3** Appliquer avec diligence les règlements de la BCEAO sur la réception de fonds étrangers afin d'encourager une concurrence équitable pour l'achat de la NCB



Recommandations des institutions financières aux transformateurs de noix de cajou

1 Comprendre que les banques sont une entreprise axée sur le profit avec une expérience négative de travail avec le secteur

- *Les banques ne sont pas des organismes de bienfaisance, mais plutôt des entreprises à but lucratif dont le but est de maximiser les rendements en minimisant les risques dans la mesure du possible.*
- *Les banques ont des processus internes à respecter. Les agents de crédit sont tenus de présenter la viabilité d'un emprunteur potentiel à un comité de crédit interne, ce qui est particulièrement difficile étant donné que le taux moyen de défaut de remboursement des prêts au Bénin est de 23,5%, supérieur à la moyenne UEMOA de 12,5%*
- *Compte tenu de l'expérience largement négative des prêts aux transformateurs de noix de cajou au cours des deux ou trois dernières années, les banques doivent procéder avec encore plus de prudence*



Recommandations des institutions financières aux transformateurs de noix de cajou

2 Avoir un plan d'affaires solide que vous pouvez défendre ; respecter les termes du contrat de financement

- Les entrepreneurs *ne respectent pas les conditions d'un contrat de financement* en détournant des fonds destinés à l'achat de matières premières vers d'autres activités (négoce, activités annexes, etc.), ou en utilisant le rendement généré par un prêt donné pour réinvestir dans une activité annexe non liée à la leur au lieu de le rembourser.
- Les entrepreneurs soumettent des *plans d'affaires moins qu'optimaux*, sans être en mesure de démontrer efficacement leur réseau d'acheteurs et de fournisseurs, ou de défendre l'information fournie, en s'offusquant parfois quand on leur demande des détails supplémentaires.

3 Créer une organisation durable avec une bonne gouvernance

- *La gestion et la gouvernance globales chez les transformateurs de noix de cajou peuvent être minimales ou inexistantes*, y compris la capacité de démontrer une structure organisationnelle et des politiques et procédures de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de gestion financière.



Recommandations des transformateurs de noix de cajou aux institutions financières

1 Mieux comprendre le secteur et son cycle de trésorerie

- Les transformateurs ont noté que *les agents de prêts n'avaient pas nécessairement une compréhension complète de la nature du secteur de la noix de cajou*, ce qui conduisait à des conditions de financement et à des structures de décaissement mal alignées avec le cycle naturel de trésorerie d'un transformateur de noix de cajou. Par exemple, les prêts peuvent être déboursés après la saison d'achat optimale de décembre/janvier, les remboursements peuvent être demandés à partir de 3 mois après le premier déboursement.

2 Le coût du crédit (y compris les frais applicables) ne devrait pas dépasser 10 %

- Étant donné les faibles marges d'une entreprise de transformation de noix de cajou, *10 % est le coût maximal du crédit avec lequel on peut exploiter une entreprise rentable*. Ce coût de financement devrait inclure tous les frais applicables facturés en plus du taux d'intérêt.
- Le coût élevé du crédit rend également *difficile pour les opérateurs locaux de concurrencer les transformateurs internationaux*, qui sont en mesure d'obtenir du financement à des taux beaucoup plus bas.

3 Appliquer avec diligence les règlements de la BCEAO sur la réception de fonds étrangers

- Les règlements de la BCEAO sur la déclaration de l'achat de NCB pour se conformer à la politique nationale sur les produits de base ne sont pas appliqués de manière diligente et équitable aux transformateurs étrangers, ce qui entraîne des pratiques de concurrence déloyale.